

RAPPEL DES MESURES SANITAIRES MISES EN ŒUVRE AU LYCEE JEAN HINGLO

LES SALLES DE COURS

- Nettoyage régulier et ventilation des salles de cours, présence de solution hydro-alcoolique dans les salles.
- si cas COVID+ et cas contacts : désinfection renforcée des salles utilisées régulièrement par la classe.

LES ELEVES

- **Dès l'entrée du lycée** : le matin vérification du port du masque pour chaque élève et désinfection systématique des mains.
- **En cours de journée** : rappel régulier des gestes barrières aux élèves, et en particulier sur le port du masque.
- **A la demi-pension** : gestion contrôlée du flux des élèves à l'entrée, lavage et désinfection des mains obligatoires, repas pris à 2 personnes maximum par table.
- **Dans la cour durant la pause déjeuner** : du personnel supplémentaire de surveillance est mobilisé dans une démarche préventive auprès des élèves : éviter le partage de denrées alimentaires, respect des gestes barrières.

TOUTE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE

Limitation du brassage : en dehors des classes et des groupes de spécialités et d'options des élèves, respect de la jauge maximale de 6 personnes lors des réunions, notamment les conseils de classes.

Pour les réunions autorisées à plus de 6 personnes (conseils d'administration et conseils de discipline) utilisation de grandes salles et respect de la distanciation physique.

LES PROCEDURES D'EVICION SANITAIRE

- **Pour tous les cas COVID+ avérés et les cas contacts**, suivi scrupuleux des consignes données par le rectorat et l'ARS. Dans les cas de variants, un suivi très étroit est fait par l'ARS en contact direct avec l'établissement, avec pour référent établissement le proviseur-adjoint.
- **Pour les cas COVID+ avérés (variants et non variants)** : maintien au domicile 10 jours à partir de la date du test PCR positif.

- **Pour les cas contacts à risques** : 2 situations possibles :

- a) Cas contacts par rapport à un CAS COVID+ NON VARIANT : identification des cas contacts à risque par enquête menée par les CPE et l'infirmière scolaire, puis signalement au rectorat qui transmet à l'ARS.
- b) Cas contacts par rapport à un CAS COVID+ VARIANT : identification des cas contacts à risque par enquête menée par les CPE et l'infirmière scolaire, puis signalement au rectorat qui transmet à l'ARS. Puis, maintien au domicile de tous les élèves concernés par la classe et les groupes (spécialités et options) de l'élève COVID+ VARIANT.

Calcul de la durée d'éviction sanitaire : Pour tous les cas contacts à risques (variants ou non variants) le calcul de la durée de l'éviction scolaire est fait sur 7 jours à partir du dernier jour de présence du cas COVID+ dans le lycée. *Exemple : Nous sommes jeudi 6 avril ; Bernard est détecté COVID+ et n'est plus en classe depuis lundi 3 avril. Ses camarades de classe seront renvoyés à leur domicile pour 7 jours comptabilisés à partir du lundi 3 avril et seront donc absents du lycée jusqu'au lundi de la semaine suivante inclus. Retour possible mardi 11 avril.*

Modalités de retour des élèves au lycée après une éviction sanitaire : Le retour des cas contacts dans l'établissement se fait sur présentation OBLIGATOIRE du test PCR NEGATIF dès l'entrée du lycée. Ce test peut être effectué à J-1, J-2, ou J-3 au plus tôt, avant le retour à la date J. *Exemple : pour un retour le samedi, le test PCR peut avoir été fait le vendredi, le jeudi, ou au plus tôt le mercredi.*

Nature du test pris en compte : Seul le test PCR est pris en compte pour autoriser un retour au lycée après une éviction sanitaire. Le test antigénique n'est pas accepté.